

. . . . . . .

## Engagés pour la justice et la dignité... Journée mondiale d'action pour un travail décent

A l'initiative de la Confédération Syndicale Internationale, la Journée mondiale pour le travail décent (JMTD) est organisée chaque année le 7 octobre. Journée internationale, elle est aussi et avant tout une journée de mobilisation.

« Si ma femme ne travaillait pas, nous ne pourrions pas vivre sur mon salaire... Pourtant nous menons une vie assez simple, pas de ciné, ni de restaurant. Je suis curieux, j'aimerais aller à des activités culturelles, à des spectacles mais pas possible. »

Aujourd'hui, pour beaucoup de travailleurs, le salaire ne leur permet plus que d'assurer leur simple subsistance excluant ce qui donne sens et dignité. Lorsque nous regardons les chiffres, le tableau est encore plus sombre. Près d'un quart des sans-abris ont un travail ne leur permettant pas d'accéder à un logement alors que 40% d'entre eux ont un CDI<sup>1</sup>; un Français sur trois doit renoncer à des soins pour des raisons financières<sup>2</sup>. Ce sont d'ailleurs près de 2 millions des travailleurs qui, en France, vivent sous le seuil de pauvreté.

Alors qu'un certain discours politique et médiatique actuel entend faire croire le contraire, l'ACO veut réaffirmer que le salaire n'est pas une charge mais la juste rémunération des travailleurs pour le travail effectué et la richesse créée. Ce sont ces mêmes discours qui cherchent à rendre les chômeurs, travailleurs privés d'emploi, responsables de leur situation.

Si l'entreprise est une actrice de la vie sociale, elle ne peut l'être que grâce au travail de ces millions de salariés; chaque jour ils créent la richesse, qui fait vivre notre économie. La première reconnaissance pour ces travailleurs, est celle du salaire légitimement dû.

La revendication de ce salaire juste continue à être portée prioritairement par les organisations syndicales qui soutiennent les luttes des travailleurs. Bien trop souvent, leur présence est contestée et leurs militants sont discriminés.

Secrétariat national

7, rue Paul Lelong – 75 002 Paris (Tél. 01 42 36 36 11) Contact presse : Pascal FOUQUE Portable : 06 51 41 43 50

**Courriel**: communication@acofrance.fr

Nous reprenons les propos du pape François, car nous sommes témoins que cette revendication, même si elle conduit au conflit, fait progresser la justice et la dignité. L'ACO souhaite mêler sa voix à d'autres, pour dire son indignation devant tant d'injustice.



« Les revendications sociales qui ont un rapport avec la distribution des revenus, l'intégration sociale des pauvres et les droits humains ne peuvent pas être étouffées sous prétexte de construire un consensus de bureau ou une paix éphémère, pour une minorité heureuse. La dignité de la personne humaine et le bien commun sont au-dessus de la tranquillité de quelques-uns qui ne veulent pas renoncer à leurs privilèges. Quand ces touchées, valeurs sont une voix prophétique est nécessaire » (La Joie de l'Evangile, 218).

Notre société produit suffisamment de richesse pour permettre que l'ensemble des travailleurs puisse disposer d'un revenu digne.

Cette question d'un salaire permettant de vivre dignement est portée aussi dans une démarche de solidarité internationale, par le collectif Ethique sur Etiquette au travers de sa campagne pour un salaire vital, lieu d'engagement possible pour construire un monde plus juste et solidaire.

En cette Journée Mondiale pour un Travail Décent, nous invitons chacun à rejoindre les syndicats, les partis, les associations qui œuvrent pour garantir un travail digne et en particulier un salaire décent. Le souffle de l'Evangile continue à faire résonner en nous cette espérance de justice :

- « J'avais un travail et vous vous êtes battu avec moi pour qu'il soit justement rétribué »
  - « J'étais sans emploi et vous m'avez aidé à ne pas rester inactif »
    - (1) <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref</a> id=ip1455#inter7
    - (2) Baromètre Santé & Société Europ Assistance / CSA 2013

Secrétariat national

7, rue Paul Lelong – 75 002 Paris (Tél. 01 42 36 36 11) Contact presse : Pascal FOUQUE Portable : 06 51 41 43 50

Courriel: communication@acofrance.fr